

Par courriel

Montréal, le 16 février 2021

**Objet : Demande d'accès concernant l'adresse suivante : 425, rue Guy, lot : 1 852
460, Cadastre du Québec, arr. Sud-Ouest, Montréal (Québec)**

Madame,
Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 24 novembre 2020, concernant l'adresse précitée.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection, 16 février 2004, 5 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23,24 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acc@environnement.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0605601

DATE DE RÉDACTION : 20 février 2004

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 16 février 2004

INSPECTEUR : Marie-Eve Ménard

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

Société de Gestion Georges Coulombe inc.
Cour arrière du 425, rue Guy
Montréal H3J 1S9

ADRESSE POSTALE (si différente)

PLAIGNANT(E) : N/A ()

Rencontré

oui ()

non (X)

NOM / ADRESSE

Marc Kinsley
1524, rue Notre-Dame ouest, H3C 1B1



(514) 244-0230

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION

Gilles Béland/ chargé de projet pour Envirotest



(514) 523-9762

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (X)

Nombre : ()

CROQUIS (X)

PLAN(S) ()

CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

2.

BUT(S) :

Vérifier le bien fondée d'une plainte, concernant l'enlèvement d'un réservoir et le dépôt de sols potentiellement contaminés sur le terrain voisin.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0605601

DATE DE RÉDACTION : 20 février 2004

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Nous recevons un appel nous informant qu'un réservoir souterrain serait présentement retiré. Le plaignant est alors informé que cette activité est sous la juridiction du ministère des ressources naturelles. Toutefois, ce voisin s'inquiète puisque les sols excavés sont déposés sur son terrain et qu'il semble y avoir risque de contamination.

Je me rends alors sur place. Les travaux ont lieu au fond d'une ruelle et les terrains voisins sont très collés. À mon arrivée, les travaux sont arrêtés et une petite quantité de terre seulement semble avoir été excavée. Je m'informe ensuite à un employé, sortant de l'immeuble. Ce dernier m'indique qu'aucun réservoir n'a encore été retiré puisqu'ils viennent tout juste de trouver sa localisation. Ils ont, dans un premier temps, creusé à l'extérieur, croyant que le réservoir en question s'y trouvait, mais ils n'ont rien trouvé. Aucun signe visuel ou olfactif de contamination n'est noté.

Je rencontre ensuite **article 53, 54** de la Société d'expertise Envirotest. Ce dernier a été mandaté par les Gestions Georges Coulombe pour réaliser une phase II. Une phase I avait déjà été réalisée par une autre firme et un ancien réservoir souterrain avait alors été inventorié. Aucune information supplémentaire n'est disponible pour l'instant, concernant la capacité de ce réservoir et sa date d'installation. Le réservoir est finalement situé à l'intérieur de l'immeuble, dans un lieu inaccessible, sous l'escalier. Le réservoir a été rempli de sable et il pourrait s'agir d'un réservoir d'environ 2000 gallons. Ce réservoir ne pourra pas être retiré du sol mais des analyses devront être effectuées sous ce dernier, afin de vérifier s'il y a eu ou non contamination du sol.

article 53, 54 m'informe ensuite qu'une réhabilitation aurait déjà été faite par le propriétaire de la station-service voisine, soit Pétro-Canada. Les sols sous l'immeuble du 425 aurait alors été décontaminés, mais aucun document n'est disponible à cet effet pour l'instant. Avant de quitter, j'informe les personnes en place qu'il serait important de ne pas déposer les sols excavés sur les terrains voisins. De plus, puisque aucune analyse n'a encore été effectuée sur les sols, je demande à **article 53, 54** de mettre les sols excavés sur une toile imperméable.

Dossier de la station-service Pétro-Canada (dossier 7610-06-01-0595301)

De retour au bureau, j'effectue une recherche à savoir si nous avons un dossier concernant le terrain voisin de Pétro-Canada. Une inspection avait effectivement été réalisée en septembre dernier, lors de travaux de réhabilitation. Toutefois, le rapport final, effectué par Techni-sol, ne nous a pas encore été remis.

Discussion avec **article 53, 54**

Le 19 février, je réussis à entrer en communication avec ce dernier, représentant des Gestions Georges Coulombe. Il m'informe alors que suite à la vente de l'immeuble, la banque a exigé qu'une étude de caractérisation soit préalablement effectuée. De plus, **article 53, 54** m'indique que des analyses ont maintenant été effectuées à l'extérieur de l'immeuble et que tout serait beau. Toutefois, il m'indique de communiquer avec les responsables d'Envirotest afin d'obtenir plus d'information, soit **article 53, 54** ou **article 53, 54**. Des analyses seront éventuellement effectuées à l'intérieur, mais **article 53, 54** aimerait connaître les résultats de l'étude et des travaux effectués par Pétro-Canada. Je l'informe que nous n'avons pas encore reçu de rapport concernant cette étude, mais lorsque nous l'aurons obtenu, ils pourront faire une demande d'accès à l'information.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0605601

DATE DE RÉDACTION : 20 février 2004

3. CONCLUSION

L'immeuble ayant été vendu, une caractérisation est exigée par la banque. Les gestionnaires de l'immeuble souhaitent être informés concernant les travaux effectués par Pétro-Canada. Ce rapport final devrait nous être fourni pour la mi-mars mais pour l'instant, les coordonnées de la responsable chez Pétro-Canada, ^{article 53, 54}

4. RECOMMANDATION(S)

Entrer en communication avec ^{article 53, 54} d'Envirotest, afin de voir où en sont les travaux et ce qu'ils prévoient faire.

Attendre l'obtention du rapport de Pétro-Canada pour voir si un avis de contamination aurait dû être émis au voisin.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR :	<u>Marie-Eve Ménard</u>	<u>Marie-Eve Ménard</u>	2004/02/20
- VÉRIFIÉ PAR :	André Ménard	<u>André Ménard</u>	2004/03/03

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Lieu : 425, rue Guy (Société de gestion Georges Coulombe)

N/D : 7610-06-01-0605601

Date : 16 février 2004

Photographié par : Marie-Eve Ménard

Photo # 1:

Référence Photo : DSCN2665.JPG

Note : excavation effectuée plus tôt, en cherchant le réservoir souterrain.

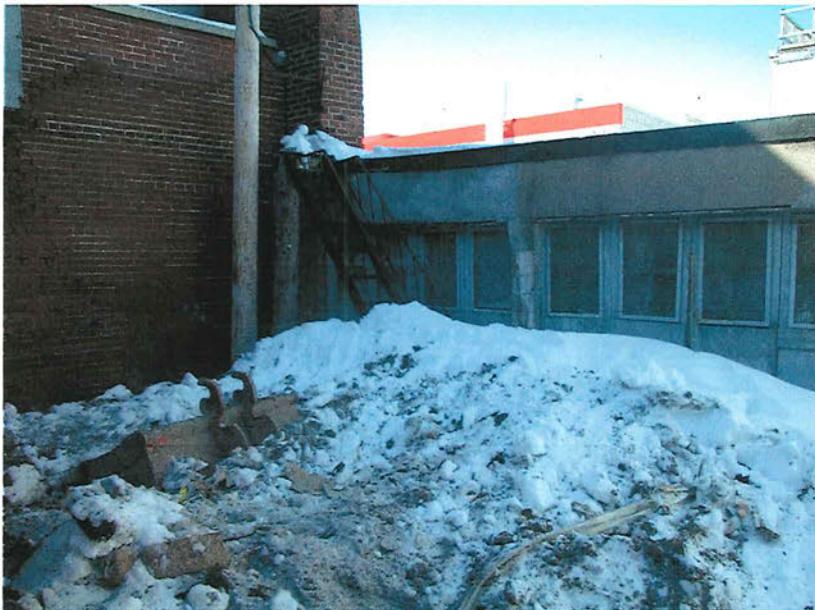


Photo # 2:

Référence Photo : DSCN2667.JPG

Note : Terrain du voisin (1524, rue Notre-Dame est).

Photo # 3-4 :

Référence Photo : DSCN2668.JPG

DSCN2668b.JPG

Note : Emplacement général des travaux, au fond de la ruelle.



